



«Le *family office* arrive en Europe»

EN 1838, LA FAMILLE MORGAN a créé la House of Morgan, véritable banque privée virtuelle entièrement dédiée à résoudre les problèmes de gestion patrimoniale de la famille. Plus tard, les Morgan ont mis la House of Morgan à disposition des Guggenheim, des Du Pont et des Vanderbilt. C'est ainsi qu'est né le premier *family office*. Aux Etats-Unis, plus de 2 500 *family offices* assurent aujourd'hui la gestion administrative et financière de la fortune des grandes familles. Ce concept arrive maintenant en Europe, à un moment où la complexité des questions juridiques et fiscales de l'Union européenne donne à ces problèmes une réelle actualité.

Les grands entrepreneurs font face un jour ou l'autre à un véritable défi : transmettre leur fortune, en préservant l'unité de l'entreprise familiale pour en assurer la pérennité. La réponse a le plus souvent été de transférer la propriété des actifs de la famille dans une structure juridique adéquate.

La constitution de pareils instruments n'est toutefois bien souvent qu'un premier pas. En effet, les problèmes auxquels une grande famille est confrontée ne manquent pas : définition de la stratégie de placement et du choix des gestionnaires, comptabilité et déclarations fiscales, gestion des immeubles de la famille, personnel domestique, assurances, sans oublier le paiement des études des enfants ou l'organisation des vacances.

Parfois, un membre de la famille prend en charge les affaires familiales. Mais bien souvent, le manque de temps et l'absence des compétences nécessaires conduisent les grandes familles à réunir des spécialistes sous un seul toit regroupant un fiscaliste, un conseiller en stratégie d'investissement, un comp-

table et un secrétariat. Cette équipe pluridisciplinaire forme un *family office* à l'intérieur d'un établissement, c'est-à-dire une organisation dont la mission est de décharger une famille fortunée de ses problèmes administratifs et financiers. La mission de ces équipes est double :

- maximiser la valeur des actifs à travers la gestion financière des avoirs ;
- établir les structures adéquates pour détenir ces avoirs et en assurer la transmission.

UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE

Certaines familles ont choisi la solution d'une équipe dédiée, c'est-à-dire un bureau centralisé dont le responsable est chargé de coordonner tous les services nécessaires à la famille. Mais, la plupart préfèrent cependant confier ces tâches à un prestataire externe, c'est-à-dire une société spécialisée dans ce type de services, qui aura l'avantage, outre d'être moins onéreuse, d'être plus au fait des derniers développements technologiques ou juridiques. Elle présente également l'avantage de constituer un terrain «neutre», c'est-à-dire de préserver l'unité familiale et de faciliter la prise de décisions difficiles.

En Europe continentale, les fortunes de famille ont traditionnellement été gérées par les banquiers privés. Aujourd'hui, le *family office* commence à trouver des oreilles attentives auprès des grandes familles européennes, confrontées au double problème de la transmission du patrimoine et de l'émergence d'une Europe nouvelle dont il faut apprendre les arcanes. On estime que 250 à 300 personnes résidant en Suisse, dont le patrimoine est supérieur à 100 millions de dollars, peuvent avoir besoin des services d'un *family office*. ■



NICOLAS
PICTET

Associé

Pictet & Cie